

[Texte]

a much more ad hoc or a much more comprehensive long-lasting solution to the problem. That is why we said we did not think it was feasible to do what we did in the late sixties and seventies.

Mr. Bockstael: This brings us to this morning where we are looking at Bill C-155. Some people have described it as being too complex. Would you say it is too complex and could it have been presented in a simpler way? It is a very difficult project.

Professor Gilson: I was thinking about it this morning

Mr. Murta: You are trying to lead the witness.

Professor Gilson: Am I being led?

The Chairman: I would suspect Dr. Gilson would be rather difficult to lead by any method. Dr. Gilson.

Professor Gilson: This is a complex issue to start with. As I travelled about the country I found people have had great difficulty in understanding what the problem was much less the types of solutions they were advancing. It is an extremely complex issue. In fact, I do not mind telling you it is one of the more complex issues in which I have ever been involved. It is not surprising then that even in my report, short of legislation, there are many technical matters we have dealt with which are complex and hard to understand. I guess any legislation where we are trying to write in guarantees, as we are on certain fronts, would be complex legislation. But it is complex. I agree. I have looked at Bill C-155 and it is a complex legislation but it is a very complex issue we are dealing with.

Mr. Bockstael: The consensus then is a complex issue warrants a complex solution?

Professor Gilson: I said it was a complex issue. I know that.

Mr. Bockstael: You opted for the hybrid proposal with a first and second option. Either option results in payment to the producer. The first is a direct payment to the producer; the other is a credit to his account and if there is any surplus left over, he gets the difference at the end of the crop year or shipping year. Either of those two solutions are two versions of payments to the producer. Yet in your report, in Chapter IV, page 12, you recommend a system of payments to producers and say that either of the two methods by which the railway revenue shortfall could be paid would be acceptable. Either of the two methods could achieve most of the objectives you are trying to resolve with your hearings.

This to me suggests the method of payment proposed in Bill C-155 is reasonable because you say either one will pretty well reach the objectives. Would you elaborate on that? Do you want to expand on it?

Professor Gilson: I want to be clear. In your question you say two options. Are you talking about the two paid to the

[Traduction]

tonnes vers le milieu de la décennie, et que vous vous demandez si nous aurions pu continuer comme cela, ma conclusion est, et je pense que c'est celle du groupe de consultation, que nous ne pouvons pas et qu'il faut trouver une solution à long terme aux problèmes. C'est pourquoi nous avons dit qu'il n'était plus possible de faire ce que nous avions fait vers la fin des années 60 et pendant les années 70.

M. Bockstael: Nous en arrivons à ce matin où nous étudions le projet de loi C-155. Certaines personnes l'ont décrit comme étant trop complexe. Diriez-vous qu'il est trop complexe et qu'il aurait pu être présenté de façon plus simple? Il s'agit d'un projet très difficile.

M. Gilson: J'y pensais justement ce matin.

M. Murta: Vous essayez de diriger le témoin.

M. Gilson: Suis-je dirigé?

Le président: Je tendrais à penser que M. Gilson est difficile à diriger par quelque méthode que ce soit. Monsieur Gilson.

M. Gilson: Il s'agit en fait d'un problème très complexe. Au long de mes voyages à travers le pays, j'ai découvert que les gens avaient beaucoup de difficulté à comprendre le problème et, beaucoup moins, les solutions qu'ils avançaient. En fait, je n'hésiterais pas à dire que c'est un des problèmes les plus difficiles auquel j'ai dû faire face. Il n'est donc pas surprenant que dans mon rapport, et je ne parle même pas du projet de loi, il y ait de nombreuses questions techniques qui sont difficiles à comprendre. Je suppose que toute mesure législative dans laquelle on essaie d'inclure des garanties, comme nous le faisons sur certains points, sera une mesure très complexe. Mais elle est complexe. Je suis d'accord. J'ai étudié le projet de loi C-155 et c'est une mesure législative complexe, mais le problème est complexe.

M. Bockstael: Ce qui revient à dire qu'une question complexe exige une solution complexe?

M. Gilson: J'ai dit que c'était une question complexe. Je le sais.

M. Bockstael: Vous avez choisi une proposition hybride avec un premier et un second choix. Quel que soit le choix, on en arrive à un paiement aux producteurs. Le premier prévoit un paiement direct aux producteurs; le second est un crédit versé à leur compte et, si il y a un excédent, ils obtiennent la différence à la fin de la saison des récoltes ou de l'année de livraison. Les deux solutions prévoient deux versions de paiements aux producteurs. Pourtant dans votre rapport, au chapitre IV, page 12, vous recommandez une méthode de paiement aux producteurs et vous dites que l'une ou l'autre des méthodes par lesquelles la perte de revenu des chemins de fer peut être payée serait acceptable. L'une ou l'autre des méthodes pourrait réaliser les objectifs que vous visiez lors de vos audiences.

IL me semble donc que la méthode de paiement proposée dans le projet de loi C-155 est raisonnable, car vous dites que l'une ou l'autre pourra atteindre les objectifs. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Gilson: Je voudrais être très clair. Dans votre question vous faites allusion à deux choix. Parlez-vous des deux